

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Novembre 2019 | N° 11

EUROPE



Accord de libre-échange avec le Mercosur : le retour de l'hydre capitaliste mondiale ?

L'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur se sont entendus le 28 juin dernier sur un accord de principe pour un vaste traité de libre-échange, en négociation depuis 20 ans. Cet accord de principe n'est cependant pas encore synonyme de ratification du traité. En effet, de nombreuses étapes restent encore à franchir avant sa mise en œuvre définitive, notamment la ratification par les parlements des pays européens, et le parcours semble (heureusement) semé de plusieurs embûches de taille, l'opposition citoyenne et agricole n'étant pas des moindres. Décryptage d'un projet de traité et d'un combat à mener.

PAGE 5

SOCIAL

Aide alimentaire :
Passer de la gestion au droit

En Belgique, des milliers de personnes ont recours à une aide pour satisfaire le besoin élémentaire de s'alimenter. Entre lutte contre la pauvreté et gestion de l'urgence, le défi est ardu. La révision prochaine du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) risque de ne pas simplifier les choses. Éclairage.

PAGE 2

INTERNATIONAL

Afrique des Grands lacs :
des paysans armés au nom
de la citoyenneté

De la colonisation aux nouvelles politiques agricoles productivistes, en passant par les réformes agraires qui ont égrainé l'histoire de l'Afrique des Grands Lacs, les paysans de la région ont fait face à l'accaparement de leurs meilleures terres. Une situation qui a poussé certains d'entre eux à défendre leur droit d'en jouir en s'engageant dans la lutte armée. Un autre regard sur l'Afrique.

PAGE 10

INTERVIEW

« Si on veut survivre comme
ONG, il faut faire des choix »

La coopération au développement est en mutation. De nouvelles formes de coopération voient le jour et les ONG sont amenées à adapter leur cadre de pensée et d'action pour répondre aux défis qui se posent. L'ONG du MOC, WSM n'y échappe pas, mais tire profit de ces bouleversements pour prendre un nouveau départ.

PAGE 14



Lutte contre la pauvreté

Aide alimentaire : passer de la gestion au droit

> Renato PINTO (*)

En Belgique, des milliers de personnes ont recours à une aide pour satisfaire le besoin élémentaire de s'alimenter. Entre lutte contre la pauvreté et gestion de l'urgence, le défi est ardu. La révision prochaine du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) risque de ne pas simplifier les choses. Éclairage.

En 2018, les Banques alimentaires¹ ont distribué de la nourriture à 159.081 personnes (un record!), par l'intermédiaire de 623 associations². Une grande partie des produits (plus de 6.000 tonnes en 2018) provient du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Facilement identifiables grâce au petit drapeau européen qui figure sur les boîtes, ils doivent être distribués gratuitement. Les autres aliments sont collectés auprès de l'industrie alimentaire, des grandes entreprises de la distribution et des criées, et également en sollicitant le don de vivres auprès du grand public. Ces dernières années, la demande ne cesse d'augmenter en Belgique.³

Au nombre de personnes soutenues par les Banques alimentaires, s'ajoutent celles qui ont reçu des produits du FEAD via les CPAS. Cela porte le nombre de personnes qui ont eu recours à une aide alimentaire à plus de 300.000.

Une aide européenne modeste devenue indispensable

Selon son règlement officiel, le FEAD « favorise la cohésion sociale, renforce l'inclusion sociale et, à terme, participe donc à l'objectif d'éradication de la pauvreté dans l'Union ». De manière plus spécifique, ce Fonds se donne pour objectif d'atténuer les « formes les plus graves de pauvreté en apportant une assistance non financière aux personnes les plus démunies par le biais d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base ainsi que des activités d'inclusion sociale visant à l'intégration sociale des plus démunis »⁴. Son champ d'action : l'Europe.

Concrètement, le FEAD est principalement un programme d'aide alimentaire, puisque 83% de ses ressources sont consacrées à l'alimentation. Seuls

quatre États—l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède—ont centré l'affectation du Fonds sur des mesures d'inclusion sociale telles que des cours de langue, un accompagnement social...

L'Union européenne y consacre une enveloppe de 3,8 milliards pour la période 2014-2020, à laquelle s'ajoutent des contributions des États membres pour parvenir à un financement total de 4,5 milliards d'euros. Quant aux bénéficiaires de l'assistance du FEAD, à titre d'exemple, l'année 2016 en a compté près de seize millions.

Aux yeux de la Commission européenne, « le FEAD a démontré qu'il constitue un véritable complément aux efforts déployés à l'échelon national pour remédier à la privation matérielle et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale »⁵. L'institution reconnaît toutefois sa portée « limitée ».

Un rapport d'audit de la Cour des comptes européenne conclut également à l'utilité du Fonds, mais pointe les limites dans ses effets. Ainsi l'audit déclare que « le FEAD est un instrument utile [...] accueilli favorablement par ceux qui s'occupent des personnes les plus démunies. Cependant, sa contribution à l'atténuation de la pauvreté n'a pas pu être établie »⁶.

Ce même rapport recommande entre autres de mieux cibler l'aide, en raison du manque de moyens financiers alloués au Fonds. Deux exemples de ciblage y sont proposés : les enfants et les personnes sans-abri. Selon le critère choisi, le montant dédié à chaque personne serait plus ou moins élevé. Par exemple, une aide consacrée uniquement aux sans-abris dégagerait 160 euros par an en faveur des quatre millions de personnes concernées dans l'Union européenne ; contre seulement cinq euros/an si l'on étend le champ d'action à toute personne exposée au risque de pauvreté. Quoi qu'il en soit, ces sommes semblent dérisoires, vu l'ampleur du défi.

1. L'appellation « banque alimentaire » est aussi utilisée pour désigner les services assurant la distribution de colis, mais cette appellation devrait en principe être réservée aux centres régionaux membres de la Fédération des Banques alimentaires qui assurent un lien entre les fournisseurs et les associations.

2. Parmi elles, des associations chargées de la distribution des colis comme les Conférences Saint-Vincent de Paul, mais aussi des épiceries sociales qui vendent des produits à prix réduit, des restaurants sociaux qui fournissent des repas gratuits ou pour une somme symbolique, etc.

3. Banques alimentaires, Chiffres annuels Banques Alimentaires 2018, http://www.foodbanks.be/images/cont/2019-01-28-chiffres-annuels-banques-alimentaires-2_file.pdf.

4. Règlement (UE) No223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis, disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu>

5. Commission européenne, Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Synthèse des rapports annuels d'exécution des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen d'aide aux plus démunis en 2016, Bruxelles, 14.11.2018, p. 13.

6. Cour des comptes européenne, Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) : un soutien précieux dont la contribution à la pauvreté reste toutefois à établir, 2019, p. 5.

À nos yeux, vu les moyens qui lui sont alloués et la manière dont il est utilisé, le FEAD doit être évalué pour ce qu'il est : un programme d'aide de première ligne, et non un programme de lutte contre la pauvreté. Tout au plus permet-il d'améliorer ponctuellement les conditions de (sur)vie des personnes qui y ont recours... ce qui le rend indispensable à court terme. Mais l'objectif d'éradiquer la pauvreté, exprimé dans la réglementation du FEAD, ne peut réalistement être atteint. Et pour cause, l'investissement dans des programmes sociaux n'est pleinement efficace que s'il s'inscrit parmi un ensemble de mesures politiques cohérentes, en vue de réduire les inégalités et l'exclusion sociale. On peut redouter que les règles d'austérité, les privatisations ou les accords de libre-échange aggravent la situation...

Sur le terrain belge

L'usage du FEAD en Belgique est cité en exemple dans un rapport de la Commission européenne, pour avoir mis en place «une procédure collaborative pour choisir la composition des colis alimentaires et favoriser l'équilibre alimentaire»⁷. Les produits sont acquis via des marchés publics qui intègrent certains critères de qualité.

Concrètement, poursuit la Commission, «la Belgique a distribué des denrées alimentaires et des céréales durables et sans OGM, évité l'huile de palme et fourni des produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique»⁸.

Quant au bilan de l'action du FEAD en Belgique, une enquête du SPP Intégration sociale sur l'aide alimentaire⁹ donne quelques indications. Citons certains points saillants de cette étude :

- une forte augmentation du nombre de personnes recourant à cette aide (on est passé de 225.549 en 2014 à 300.526 personnes en 2016, soit une augmentation de plus 33%);
- la majorité de ces personnes sont des femmes, «la part de femmes parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire est notamment beaucoup plus élevée que la part de femmes dans la population générale», dit le rapport. On trouve une forte proportion de mères isolées avec enfants;
- le pourcentage de personnes étrangères est également important : 27% n'ont pas la nationalité belge (dont une majorité provenant de pays hors de l'Union européenne). Cette donnée concorde avec le risque de pauvreté, bien plus élevé pour les étrangers que pour les personnes de nationalité belge;
- l'obtention de cette aide n'est pas aisée pour tout le monde, certain·e·s faisant état d'obstacles de nature administrative (difficulté d'obtenir les

documents requis), d'autres pointant la distance (toutes les personnes ne disposent pas d'un véhicule ou du budget pour se rendre au point de distribution), ainsi qu'un «sentiment de honte»;

- l'aide alimentaire est perçue sans surprise positivement par celles et ceux qui y ont recours : 96% des bénéficiaires estiment qu'elle a au moins partiellement «changé quelque chose de façon positive dans leur vie»;
- enfin, l'aide alimentaire représente «plus que le simple fait de répondre à un besoin (urgent) de nourriture ou de compléter un revenu (trop) limité.» Elle est notamment l'occasion d'entrer en contact avec des services administratifs et sociaux, de rompre l'isolement, de recevoir de l'aide matérielle...

2020, une perspective d'évolution

Le FEAD, sous sa formule actuelle, arrivera à échéance en 2020. Pour sa nouvelle mouture, selon les projets de la Commission européenne, il devrait être intégré au sein d'un nouveau Fonds social européen élargi (FSE+). Certains observateurs craignent que l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire s'en trouve fortement allégée. La proposition initiale de la Commission envisageait de consacrer un seuil minimal de 2% du FSE+ à l'aide alimentaire et/ou matérielle (sur une enveloppe de 100 milliards), soit une diminution drastique.¹⁰

“ Outre cette aide de première ligne, c'est de justice sociale dont les personnes appauvries ont besoin. ”

Les acteurs du secteur se sont fortement mobilisés, notamment à l'approche des élections européennes en mai 2019, pour maintenir les budgets en l'état (soit 4% du FSE+ dédiés à l'aide alimentaire/matérielle). On comprend leur souci que ce soutien, pour minime qu'il soit au regard des moyens de l'Union européenne et des besoins en jeu, ne soit pas réduit. Cependant, l'urgence—remplir son assiette au quotidien—ne doit pas nous faire perdre de vue l'horizon. Outre cette aide de première ligne, c'est de justice sociale dont les personnes appauvries ont besoin.

Une réponse de gestionnaires

L'aide alimentaire a pris une telle ampleur qu'on peut désormais parler d'un «second circuit de distribution alimentaire» à côté des achats en maga-

7. Commission européenne, *op. cit.*, p. 10.

8. En 2019, la liste des produits mis à disposition était la suivante : lait demi-écrémé (UHT), sardines à l'huile d'olive, salade de riz au thon issu de la pêche durable, farine de blé, café moulu 100% Arabica issu du commerce équitable, pâtes : spaghettis, riz, tomates pelées concassées en cubes, haricots verts entiers très fins, petits pois, pois chiches, confiture aux fraises allégée en sucres, huile d'olive, biscuits secs type petit-beurre, chocolat au lait issu du commerce équitable, soupe, pétales de blé au chocolat, chili con carne.

9. SPP Intégration sociale, «L'aide alimentaire en Belgique», *Focus*, n° 22, novembre 2018, 21 p.

10. https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-european-social-fund-plus-regulation_fr.pdf, consulté le 23.08.2019.

sin, grandes surfaces et autres, ou d'un «circuit parallèle», comme l'évoquent Christine Mahy et Jean Blairon du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.¹¹ Ils y voient un «renoncement à régler le problème de la pauvreté», en se contentant d'une «"gestion" [...] dont l'organisation pose d'ailleurs de nombreux problèmes»¹².

Leur constat est confirmé par les conclusions d'une récente étude de l'IWEPS.¹³ L'institut de conseils aux pouvoirs publics relève, lui aussi, «une

vreté et les inégalités. D'autres mesures politiques doivent être envisagées.»

Lutter pour le droit à l'alimentation

Mis sous pression par l'augmentation des besoins, les acteurs de l'aide alimentaire ne doivent pas perdre de vue que le système actuel... ne résout pas les problèmes de fond. «Selon la manière dont l'aide alimentaire est mise en œuvre, elle participe même parfois d'un système qui reproduit les rapports de domination à la base de l'exclusion et des inégalités sociales»¹⁷, met en garde Déborah Myaux (Concertation aide alimentaire de la Fédération des services sociaux).

Ce constat vaut plus largement à l'échelle de l'Union européenne. Il est partagé par un panel d'experts en matière d'alimentation regroupés au sein de l'IPES-FOOD¹⁸: selon eux, l'alimentation *low cost* proposée par le modèle agro-industriel et, en bout de chaîne, le recours aux banques alimentaires par manque de moyens, représentent «la solution par défaut». C'est pourquoi ils demandent à l'Union européenne de «mettre en place des politiques sociales qui combattent les inégalités et œuvrent à un système alimentaire où l'accès à une alimentation saine et durable est un droit humain»¹⁹.

Pour idéaliste qu'elle puisse paraître, cette vision a le mérite de recentrer le débat vers les enjeux structurels. Le droit à l'alimentation ne se résume pas à recevoir de la nourriture. Il suppose «que chaque ménage ait les moyens de produire ou d'acheter sa propre alimentation.» Or, «pour acheter de la nourriture, une personne a besoin de revenus adéquats: le droit à l'alimentation implique par conséquent que les États fassent en sorte que les politiques salariales ou les filets de sécurité sociale permettent aux citoyens de réaliser leur droit à une alimentation adéquate»²⁰. Ces observations d'Olivier De Schutter, alors Rapporteur des Nations unies sur le droit à l'alimentation, ne concernent pas seulement l'Afrique, l'Amérique latine... Elles valent aussi pour l'Europe et la Belgique.

C'est pourquoi la refonte du FEAD dans un nouveau Fonds social européen ressemble déjà à une occasion manquée. Pour avoir un impact sur la réduction de la pauvreté, les programmes sociaux de ce type doivent être inclus dans une dynamique globale de redistribution des richesses et de lutte contre les inégalités. Les leviers à actionner sont connus: fiscalité, services publics, emploi, logement... mais la volonté politique manque. Rien de nouveau sous le soleil, en somme, c'est bien là le problème. #

(*) Coordinateur régional Vivre Ensemble Hainaut

« Le droit à l'alimentation ne se résume pas à recevoir de la nourriture. »

certaine institutionnalisation du secteur de l'aide alimentaire». Il observe que «ce qui était considéré comme faisant partie de l'aide d'urgence devient permanent, plus organisé et plus contrôlé»¹⁴.

La normalisation de l'aide alimentaire a de quoi inquiéter. Christine Mahy et Jean Blairon parlent d'«installation culturelle»¹⁵. On en perçoit aussi les signes au niveau des pourvoyeurs de l'aide alimentaire. Aux plus «classiques» banques alimentaires ou autres organismes dits «caritatifs», et aux collectes de vivres via les écoles, les paroisses ou les mouvements de jeunesse (opérations arc-en-ciel, *shoe box*, etc.), viennent encore s'ajouter les initiatives propres à la grande distribution: «Zero Food Waste» (Delhaize) ou «À table pour 1-2-3 euros» (Colruyt). S'il ne s'agit pas à proprement parler d'aide alimentaire dans ce dernier cas, l'idée générale est bien que les personnes en situation précaire puissent se fournir des aliments à bas coût... Ces démarches marchandes partent sans doute de bonnes intentions, mais sont loin d'être désintéressées. Tout profit, en effet, pour ces entreprises, qui se présentent comme «engagées socialement» et renvoient ainsi une image positive d'elles-mêmes.

Plus généralement, l'aide alimentaire comporte le risque de ne pas questionner les raisons structurelles de la pauvreté. Comme l'admet Piet Vanthemsche, président de la Fédération belge des Banques alimentaires, «l'aide alimentaire n'est [...] pas la solution pour éradiquer la pauvreté dans notre société. Elle combat les symptômes, mais n'attaque pas le problème à la racine»¹⁶.

C'est, du reste, ce qu'affirment les acteurs rencontrés au cours de l'étude de l'IWEPS: «l'amélioration de l'organisation de l'aide alimentaire et de la récupération des invendus alimentaires ne suffit pas à lutter contre la précarisation. On reste dans la gestion de la pauvreté, non dans la lutte contre la pau-

11. Respectivement secrétaire générale et président du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

12. MAHY C. et BLAIRON J., «L'aide alimentaire, une installation qui pose question», *Intermag.be*, décembre 2018, www.intermag.be.

13. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

14. IWEPS, *Les collaborations logistiques locales organisant l'aide alimentaire: quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires?*, Rapport de recherche n°31, mai 2019, p. 49.

15. MAHY C. et BLAIRON J., *op. cit.*

16. <https://plus.lesoir.be/224376/article/2019-05-15/la-nourriture-est-un-droit-en-belgique-aussi>, consulté le 06.08.2019.

17. *Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu*, sous la dir. de D. Myaux, éd. Academia – L'Harmattan, 2019.

18. International Panel of Experts on sustainable food system.

19. IPES FOOD, *Vers une Politique alimentaire commune pour l'Union européenne*, février 2019, p. 15.

20. <http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>, consulté le 06.08.2019.



Le projet d'accord inquiète tant les agriculteurs que les défenseurs de l'environnement et des droits humains.

© Philippe Veldeman

 EUROPE

Accord de libre-échange avec le MERCOSUR : le retour de l'hydre capitaliste mondiale ?

> Zoé MAUS (*)

L'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur se sont entendus le 28 juin dernier sur un accord de principe pour un vaste traité de libre-échange, en négociation depuis 20 ans. Cet accord de principe n'est cependant pas encore synonyme de ratification du traité. En effet, de nombreuses étapes restent encore à franchir avant sa mise en œuvre définitive, notamment la ratification par les parlements des pays européens, et le parcours semble (heureusement) semé de plusieurs embûches de taille, l'opposition citoyenne et agricole n'étant pas des moindres. Décryptage d'un projet de traité et d'un combat à mener.

La relation entre l'Union européenne et le Mercosur est censée aboutir à un ambitieux accord interrégional incluant une vaste zone de libre-échange portant essentiellement sur l'agriculture, les services, la protection intellectuelle et la facilitation du commerce. Alors que le processus de négociation remonte à 1999, les deux régions ne sont jamais arrivées à se mettre d'accord, principalement en raison de différends entre les gouvernements de gauche latino-américains et l'UE. En effet, les gouvernements brésiliens de Lula et de Dilma Rousseff, ainsi que de l'Argentin

Nestor Kirchner, posaient un certain nombre de conditions à ce traité, considérées comme inacceptables par les négociateurs européens, notamment en ce qui concerne l'ouverture des marchés publics et l'augmentation des quotas des productions industrielles et agricoles. Les récents changements politiques, notamment les destitutions douteuses de Dilma Rousseff au Brésil et de Fernando Lugo au Paraguay ainsi que l'élection de Mauricio Macri en Argentine ont changé la donne pour les négociateurs des deux parties¹. Les nouveaux gouvernements sont en effet moins regardants sur les clauses relatives aux droits humains, à

l'environnement ou à la responsabilité sociale des entreprises et sont prêts à vendre leur économie au plus offrant. Ainsi, ni Jair Bolsonaro qui s'est empressé de déclarer qu'il sortirait de l'Accord de Paris et, lors du sommet du G8 a dénoncé le caractère colonial des craintes européennes par rapport à la déforestation, ni Mauricio Macri ne posent autant de conditions que leurs prédécesseurs.

Un accord mort-né ?

Cette situation favorable à un accord pourrait toutefois ne pas perdurer puisque

les élections présidentielles argentines du 27 octobre risquent bien de voir l'arrivée au pouvoir d'Alberto Fernandez², qui s'est d'ores et déjà déclaré hostile à la ratification de cet accord et avait ainsi déclaré sur Twitter « les bénéfices concrets pour notre pays ne sont pas très clairs. Mais ce qui est clair, ce sont les dommages pour notre industrie et l'emploi argentin. Un tel accord n'a pas de quoi susciter de célébrations, mais des motifs de préoccupation ». En cas de victoire d'A. Fernandez, cela semble peu probable que l'Argentine poursuive sur le chemin de la ratification.³

La fenêtre d'opportunité (pour la signature de l'accord) ouverte ces dernières années risque donc fort de se refermer très vite, d'autant plus qu'en Europe également les oppositions sont virulentes et les critiques sur les termes de l'accord sans doute décisives. Le caractère mixte de l'accord signifie que tous les pays membres de l'UE devront ratifier l'accord, à l'unanimité, pour que celui-ci entre en vigueur.⁴

Plusieurs pays européens ont d'ores et déjà mis leur veto ou signifié leur vive opposition à la ratification du traité : la ministre française de la Transition écologique Elisabeth Borne a ainsi réitéré début octobre la position d'Emmanuel Macron tenue lors du sommet du G8. E. Macron avait en effet déclaré que si le Président brésilien Jair Bolsonaro ne respectait pas les engagements environnementaux pris par son pays, il était hors de question de ratifier le traité. C'est également la position du parlement autrichien, mais aussi celle du parlement irlandais et du gouvernement luxembourgeois. Le parlement irlandais semble cependant pris entre deux feux puisque le Commissaire européen irlandais, Paul Hogan, en charge du commerce, est un défenseur convaincu de l'agriculture productiviste peu critique de ces accords.

Au-delà des négociations UE-Mercosur, se jouent également des relations stratégiques, diplomatiques et économiques entre d'autres pays, notamment la Chine, l'Inde, les États-Unis ou le Canada. Ces accords commerciaux sont le symbole de la reconfiguration des relations internationales en blocs commerciaux, chacun cherchant à gagner la guerre commerciale, et

Qu'est-ce que le Mercosur ?

Né en 1991 avec le traité d'Asunción, le Mercosur/Mercosul (Mercado Común del Sur ou Comum do Sul) est une zone de libre-échange entre plusieurs pays d'Amérique du Sud : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le Mercosur intègre également des pays associés : la Bolivie, le Chili, l'Équateur, le Pérou, le Surinam (soit la quasi-totalité des pays d'Amérique du Sud). Cette alliance de coopération économique vise à éliminer toutes les barrières tarifaires et douanières dans les échanges commerciaux entre pays membres et met en place un processus d'intégration commerciale, de coordination des politiques macroéconomiques et d'harmonisation des législations. Représentant plus de 300 millions d'habitants (dont plus de 200 millions de Brésiliens), il constitue le 3^e bloc économique après l'UE et le CUSMA (ex-ALENA : Accord Canada-États-Unis-Mexique). Plus de la moitié du PIB de la zone est représentée par le Brésil. Il s'agit d'un marché gigantesque, tant en termes de population que de PIB ou de volume d'échanges possibles, et intègre en son sein de grandes puissances agro-industrielles telles que le Brésil et l'Argentine, mais également d'énormes surfaces agricoles produisant entre autres du soja, du bœuf et du sucre destinés à l'exportation ouvrant le champ à des accords commerciaux tels que celui négocié avec l'Union européenne.

imposer sa production sur les autres marchés. Ainsi, alors que les pays européens dénonçaient de manière virulente les politiques de J. Bolsonaro et notamment sa responsabilité dans les incendies en Amazonie, le Canada se faisait beaucoup plus discret et conciliant, désireux de préserver de bonnes relations avec le géant brésilien, dans l'optique d'arriver à un accord commercial avec le Mercosur de son côté. C'est en effet important pour le Canada vu les déconvenues commerciales et diplomatiques subies ces dernières années, notamment avec la renégociation de l'ALENA suite à l'élection de D. Trump, mais aussi aux conflits diplomatiques avec la Chine ou d'autres pays. La signature d'un traité avec le Mercosur, et le fait d'être le premier à le faire, est une explication à cette attitude de complaisance.

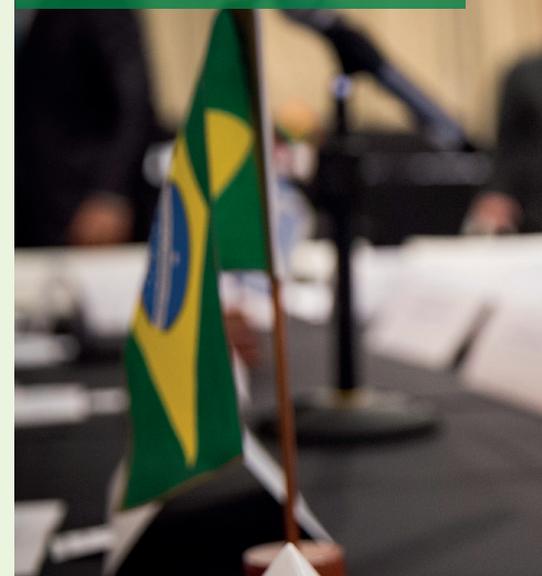
Un projet d'accord opaque

Pour l'instant le texte provisoire de cet accord de libéralisation a été publié le 12 juillet 2019 et est accessible sur le site de la direction générale du commerce de la Commission européenne.⁵ Il est actuellement revu par les juristes et linguistes, ce qui peut prendre environ six mois. Il ne faut donc pas attendre de version définitive ni de proposition de décision du Conseil européen avant la deuxième moitié de 2020. Ce qui laisse largement le temps aux uns et aux autres de revenir sur leur position ou de demander ajouts

et amendements et notamment aux différents parlements nationaux de pouvoir approfondir leur connaissance du dossier.

Le contenu de l'accord est cependant peu détaillé et la seule note explicative diffusée par la Commission montre que certains aspects sont trop peu développés. Vingt ans de négociations auraient dû permettre de proposer des dispositions plus précises, notamment sur les chapitres sensibles et jugés primordiaux pour les

La relecture du texte de l'accord prendra six mois, ce qui laisse le temps à chacun de revenir sur ses positions.



mouvements associatifs et la société civile, mais aussi les mouvements paysans. Ces chapitres liés au développement durable et à l'aspect contraignant des dispositions ou encore aux mécanismes de règlement des différends. Cette note, qui tient plus de la brochure publicitaire que de l'information tant elle ne montre que l'aspect supposé positif de l'accord dans lequel tout le monde devrait trouver son compte : petites et moyennes entreprises, consommateur-riche-s, monde agricole, etc. Globalement, même si l'accord contient les chapitres récurrents concernant les biens et les services et les différentes dispositions habituellement prévues dans ces traités, on peut relever la volonté de l'UE de durcir sa politique commerciale, et notamment d'augmenter sa compétitivité avec les autres blocs commerciaux au niveau mondial : diminution des normes de tout ordre, accès aux matières premières locales, accès aux marchés publics.

Par rapport à la question cruciale des règlements de différends entre États, une clause standard est prévue, qui dispose qu'il y a d'abord une consultation «amicale» et une médiation entre les parties, et à l'étape suivante une possibilité de créer un groupe spécial d'arbitrage. Aucune clause d'arbitrage du type «Investment Court System» (ICS) n'a été intégrée, étant donné que l'accord ne comporte pas

de volet relatif à l'investissement, mais uniquement un volet commercial.⁶ Il n'est cependant pas exclu que cela le soit dans les prochains mois.

Parmi les autres éléments à relever figurent le chapitre sur les petites et moyennes entreprises, et celui sur les marchés publics. Les PME sont régulièrement les grandes oubliées des traités commerciaux, et en sont souvent exclues des bénéficiaires, en raison d'une méconnaissance des exigences et procédures réglementaires à respecter pour mettre leurs produits sur le marché d'exportation. Le projet d'accord prévoit donc des dispositions sur le partage d'informations en lien avec la transparence en matière d'accès aux marchés et les petites et moyennes entreprises bénéficieraient désormais d'une nouvelle plateforme en ligne offrant un accès aisé aux informations sur les exigences du marché et sur les rabais douaniers.⁷

L'accès aux marchés publics serait également ouvert aux firmes européennes, à égalité avec les firmes locales, ce qui n'est pas le cas actuellement, les appels d'offres publics n'étant pas accessibles aux pays tiers. L'accord rendrait également les appels d'offres plus transparents et assurant des standards équitables tout au long des processus de marchés publics.

Le monde agricole devrait également sortir gagnant puisque leurs produits auraient un accès plus facile au marché du Mercosur (les consommateurs-riche-s latino-américain-e-s sont très friand-e-s des produits européens de grande qualité comme les vins, les fromages, le chocolat et le porc notamment). Les appellations contrôlées et régionales seraient également protégées.

Enfin, les consommateurs-riche-s européens-ne-s trouveraient aussi leur bonheur puisqu'ils-elles pourraient avoir accès à une offre de produits et services plus étendue et à meilleur prix.

Si l'on en croit la Commission, ce traité ne devrait donc apporter que satisfaction à l'ensemble des Européen-ne-s, citoyen-ne-s, paysan-ne-s, entreprises.

Un modèle extractiviste et productiviste

La réalité est toute autre et il est utile de rappeler qu'au moment des négociations concernant le CETA et le TTIP, les analyses avaient montré que si ce type d'accord faisait bien des heureux, le nombre de malheureux était bien plus grand, que ce soit en Europe ou, dans le cas des deux traités précités, au Canada ou aux États-Unis. En effet, contrairement à ce que le discours officiel souhaite faire croire, des deux côtés de l'océan perdants et gagnants seront les mêmes.

Alors que le TTIP, le CETA et le JEF-TA mettaient aux prises des entités du «nord global», cet accord, tout comme celui qui a été signé avec la Colombie et le Pérou sont des accords renforçant un système économique mondial néocolonial et inégalitaire, entre les pays, mais également au sein des pays, entre différentes classes sociales. Ceux qui bénéficient des accords et pourront s'intégrer dans cette mondialisation y gagneront, et tous les autres risquent bien de rester sur le bord du chemin.

Ce type d'accord n'est donc absolument pas porteur d'un autre modèle de développement, ni pour le Sud ni pour le Nord. Il s'agit de renforcer l'ancrage dans un modèle productiviste et extractiviste⁸ dans lequel les normes sociales, environnementales ou du travail sont au service de l'économie et des actionnaires et non



l'inverse. Les populations défavorisées et parmi celles-ci les femmes risquent bien d'en être les premières victimes que ce soit en Europe ou dans les pays du Mercosur. Les grands discours rassurants risquent être que des paroles en l'air.

« En réalité, seuls les actionnaires des multinationales, les gros producteurs agricoles et les grands propriétaires terriens seront bénéficiaires de l'accord. »

En réalité, seuls les actionnaires des multinationales, les gros producteurs agricoles et les grands propriétaires terriens seront bénéficiaires. En Europe l'industrie financière et ses actionnaires (dans la chimie, l'automobile, mais aussi dans les services et marchés publics) pourront continuer à se renforcer, à augmenter leurs dividendes et l'étendue de leurs activités marchandes, tout en bénéficiant de matières premières de qualité, moins chères grâce à la réduction ou à la suppression des droits que le Mercosur impose actuellement sur les exportations vers l'UE, notamment sur des produits tels que ceux à base de soja destinés à servir à l'alimentation du bétail de l'UE. En Amérique latine, les grands hacienderos pourront continuer à consommer les produits de luxe européens en échange de produits cultivés sur des zones forestières qu'ils auront accaparées.

Ces accords incitent par ailleurs les pays Sud-américains à reprimariser leur économie, en maintenant l'accent sur l'agriculture intensive, et notamment la production de viande tournée vers l'exportation et l'extraction de matières premières (au détriment d'une agriculture familiale indispensable pour la souveraineté alimentaire des populations, rurales ou urbaines), empêchant l'industrie locale de se développer, la concurrence avec les produits européens laminant les productions locales. L'endettement des pays du Sud est également renforcé, voire même encouragé par les institutions, afin de promouvoir ce modèle.

En Europe aussi les perspectives de changement du modèle économique sont réduites à peau de chagrin avec ce type d'accord. Difficile en effet d'envi-

sager une réorientation de la politique industrielle vers des productions moins polluantes quand on augmente les quotas de voitures exportées. Difficile d'imaginer une réelle souveraineté alimentaire permettant aux petits et moyens agricul-

teurs de survivre ou la mise en place d'une agriculture durable et biologique alors que des tonnes de produits potentiellement transgéniques, notamment le soja, viendront alimenter notre bétail, qui parallèlement sera concurrencé par le bœuf importé du Brésil ou d'Argentine. La question qui se pose est de savoir pourquoi on doit importer des biens que l'on produit ici en Europe (et inversement), mettant en danger et renforçant la dépendance des petits producteurs. Comme le souligne la FUGEA (Fédération unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs), « en plus de soumettre nos agriculteurs à une concurrence dé-

loyale et dégrader la qualité sanitaire de l'assiette des citoyens, ce traité est une véritable menace pour le climat et la biodiversité. Signer un tel traité revient en effet à soutenir le modèle agro-industriel brésilien en partie responsable de la situation actuelle en Amazonie. Signer le Mercosur revient donc à cautionner les feux de forêt sévissant aujourd'hui en Amazonie. »⁹

Consommer plus et moins bien

Pour l'ensemble des consommateurs-rice-s enfin, ce gigantesque marché et le déferlement de produits venant d'Amérique latine ne sont pas un gage de mieux-être, d'accès à de meilleurs produits ou de bonne santé. En effet, les scandales alimentaires à répétitions, comme celui qui a affecté les poulets brésiliens qui se sont retrouvés sur les étals de nos supermarchés sans que les contrôles sanitaires ne soient efficaces laissent planer le doute sur les capacités à respecter les normes sanitaires et le principe de précaution. Alors que celui-ci est consacré dans l'accord et garantit que les autorités

Un accord respectueux des enjeux environnementaux ?

Le chapitre sur Commerce et Développement durable, selon la Commission européenne, « est à la hauteur des chapitres figurant dans d'autres accords modernes, tels que ceux conclus avec le Mexique ou le Japon (et) part du postulat selon lequel l'intensification des échanges ne devrait pas se faire aux dépens de l'environnement ou des conditions de travail, mais au contraire, promouvoir le développement durable. » Cela implique, pour les deux parties, de ne pas abaisser les normes en matière de travail ou d'environnement, de respecter les accords multilatéraux en matière environnementale et « d'appliquer efficacement » l'Accord de Paris. Il est également mention d'engagements en matière de lutte contre la déforestation. Des initiatives du secteur privé (par exemple la décision de ne pas acheter de viande provenant d'exploitations situées dans des zones récemment déboisées) renforcent ces engagements. Des mécanismes de consultation de la société civile intégrés à l'accord compléteront ces dispositions, et permettront d'influer sur la mise en œuvre du chapitre et de l'accord.

Si selon la Commission, ce chapitre devra comporter des règles claires et rigoureuses, ainsi qu'un mécanisme d'évaluation indépendante et impartiale. Ce dernier n'est à ce stade pas détaillé et il semble qu'aucune sanction dissuasive ne soit prévue contre les États faillants à leurs obligations climatiques. Les incendies ayant détruit de grandes parties de l'Amazonie en août dernier et les réactions du gouvernement brésilien montrent que ces engagements sont tout sauf contraignants. Ces accords commerciaux sont par ailleurs un non-sens en termes de modèle énergétique et contribuent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport de marchandises. Ils alimentent par ailleurs le cercle vicieux de la demande et par conséquent l'augmentation de la taille des élevages, et donc de la déforestation.

publiques pourront « agir pour protéger la santé humaine, animale ou végétale, ou l'environnement, face à un risque perçu, même lorsque l'analyse scientifique n'est pas concluante », on voit mal comment, face aux intérêts commerciaux, ce principe pourrait être maintenu. En effet, les sanctions et mesures contraignantes ne sont pas prévues dans l'accord.

Enfin, les droits humains ne sont pas non plus au centre des politiques commerciales. « Alors qu'elle prétend fonder sa politique commerciale sur de grands principes humanistes, voilà que la Commission européenne signe un accord avec un gouvernement de climatosceptiques qui s'est lancé à l'attaque de l'Amazonie et des peuples autochtones. Cet accord commercial rend l'UE complice des politiques de Bolsonaro et il saborde le bilan de la Commission Juncker sur le climat et les droits humains »,¹⁰ souligne Pauline Fournier, de l'ONG FERN. Les accords passés, notamment l'accord avec la Colombie et le Pérou montrent également que ces questions ne sont pas la priorité. Dans ces deux pays, des leaders des mouvements sociaux, des indigènes et d'autres continuent d'être assassinés en toute impunité.

La résistance s'organise

En Belgique, des député·e·s wallon·ne·s et bruxellois·es se positionnent clairement contre la ratification de ce traité, ce qui transparait notamment dans les Déclarations de politique gouvernementale régionales qui se disent opposées à des traités qui ne garantiraient pas les droits humains. Il semblerait cependant que le niveau fédéral, ainsi que le gouvernement flamand soient plutôt enclins à le ratifier.

Des possibilités de convergence des résistances existent donc bel et bien, que ce soit entre les mouvements écologistes, les mouvements paysans, les jeunes, les femmes ou les travailleur·euse·s. Les millions d'emplois qui seront perdus, les centaines de kilomètres carrés de forêt qui seront détruits pour produire de l'éthanol ou du soja, les risques sanitaires potentiels, autant de raisons pour que la résis-



L'accord prévoit l'ouverture de l'Europe à la viande sud-américaine en échange de produits de luxe européens.

tance s'organise au niveau des acteurs de la société civile et des mouvements sociaux. Ceux-ci ont déjà montré leur réticence à la signature de ce traité, pour des raisons qui ne sont pas toujours les mêmes. Ainsi, la crainte principale des grandes fédérations agricoles, notamment françaises, est celle de la concurrence déloyale notamment en raison de standards de qualité ou de contrôle sur l'utilisation de produits chimiques qui seraient moindres pour les pays du Sud. Les écologistes voient plutôt un risque que le traité n'accélère la destruction environnementale et la perte de souveraineté alimentaire. Les organisations de santé et les consommateur·rice·s craignent pour leur part de voir arriver sur le marché des produits néfastes pour la santé. Il semble donc important que les mouvements sociaux tels le Mouvement ouvrier chrétien ou d'autres, puissent s'emparer du sujet et s'allier pour défendre un nouveau modèle économique respectueux des peuples, mais aussi porteur d'un changement qui ne soit pas destructeur de la planète. #

(*) Groupe de travail International du MOC

1. X. DUPRET, « Quand l'Union européenne propose à l'Amérique du Sud de s'ouvrir... », *Revue Nouvelle*, n°12, 2010.

2. A. VILLIERS-MORIAMÉ, « En Argentine, les électeurs prêts à tourner la page de l'ère Mauricio Macri », *Le Monde*, 15 octobre 2019.

3. Au moment d'écrire cet article, le résultat des élections présidentielles argentines n'était pas encore connu.

4. Pour certains accords internationaux, l'UE dispose d'une « compétence exclusive ». Les pays de l'UE confient à la Commission européenne la tâche de négocier et de conclure ces accords. De ce fait, ces accords relèvent uniquement de l'UE. Pour d'autres accords, et cela semble être le cas pour le traité avec le Mercosur, l'UE dispose d'une « compétence partagée », ce qui signifie qu'ils sont conclus à la fois par les pays de l'UE et par les institutions européennes. Il s'agit dans ce cas d'un accord « mixte » auquel les pays de l'UE (et leurs régions dans certains cas) doivent donner leur consentement (ou pas).

5. Voir page dédiée à l'Accord UE-Mercosur, <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=2038>

6. Contrairement à l'ISDS (Investor-state dispute settlement - règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)), l'ICS prévoit un tribunal d'appel et la création d'un pool d'arbitres permanents. ICS et ISDS sont intégrés dans les accords commerce et investissement. Pour plus d'informations sur l'ISDS, <https://isds.bilaterals.org/?-the-basics-&lang=fr>

7. Pour exemple, selon la note consacrée à la Belgique, 1.640 entreprises belges exportent vers le Mercosur, dont 83 % sont des PME. http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/july/tradoc_158074.pdf

8. L'extractivisme désigne un mode spécifique d'accumulation de richesses, reposant sur des « activités qui extraient d'importantes quantités de ressources naturelles qui ne sont pas transformées (ou faiblement) principalement destinées à l'export. L'extractivisme concerne les minerais, le pétrole, l'agriculture, la sylviculture, ainsi que le secteur de la pêche » (Acosta, 2013), <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/extractivisme>

9. FUGEA, *Traité UE-MERCOSUR = Soutien à une agriculture brûlant notre futur*, Communiqué de presse, <https://fugea.be/traite-ue-merc-soutien-a-une-agriculture-brulant-notre-futur/>

10. <https://www.fern.org/fr/ressources/eu-merc-soutien-a-une-agriculture-brulant-notre-futur/>

Afrique des Grands Lacs

Des paysans armés au nom de la citoyenneté

> Aymar NYENYEZI BISOKA (*)

De la colonisation aux nouvelles politiques agricoles productivistes, en passant par les réformes agraires qui ont égrainé l'Histoire de l'Afrique des Grands Lacs, les paysan·ne·s de la région ont fait face à l'accaparement de leurs meilleures terres. Une situation qui a poussé certain·e·s d'entre eux·elles à défendre leur droit d'en jouir, en faisant continuellement preuve de résistance et de résilience. En s'engageant parfois aussi dans la lutte armée. Un autre regard sur l'Afrique et sur ses luttes paysannes, vues comme l'expression de leur citoyenneté.

Et si, pour une fois, on arrêta de regarder et de définir l'Afrique à partir de ses manques traduits dans des mots tels que « guerres », « migrations », « épidémies » et, pour le cas qui nous concerne, « pauvreté » ? Et si, une seule fois, on s'intéressait à cette Afrique, non comme victime, mais comme acteur qui n'a jamais cessé d'innover et de lutter ? Un acteur dont l'actualité ne peut être comprise que si elle est lue à partir d'une histoire de résilience et de résistance. Une telle remarque liminaire est capitale lorsqu'on s'apprête à traiter d'un sujet aussi évident et prisé que l'agriculture en Afrique ; un sujet qui, en Europe, commence souvent par « les paysans africains sont pauvres » et se termine par « les pays occidentaux devraient accroître leur aide publique pour les sauver ». Cette perspective paternaliste ouvre malheureusement à plusieurs problèmes tels que la déshistoricisation, la généralisation et la simplification, le misérabilisme décontextualisé, la porno-misère et finalement la dépolitisation. Elle s'inscrit dans une continuité historique qui a toujours présenté l'Afrique comme un objet exotique, exceptionnel et passif.

Ces divers problèmes à la fois d'ordre éthique, politique et épistémologique, demandent d'apprendre à écrire l'Afrique autrement ; à voir à la fois ses forces et ses faiblesses et à les traiter sans *a priori* et de manière complexe. Voilà pourquoi cet article se propose de passer par les luttes armées des paysan·ne·s pour parler de l'agriculture en Afrique des Grands Lacs (au Burundi, au Rwanda et en République démocratique du Congo). Il s'agit de comprendre ces luttes armées comme une expression de la citoyenneté de ces paysan·ne·s qui estiment ne pas avoir d'autres choix que de prendre les armes pour lutter contre des régimes oppressifs et responsables d'une large partie de leur misère. Ces paysan·ne·s affirment que c'est « au nom de la citoyen-

neté » qu'il·elle·s s'engagent dans des luttes armées, c'est-à-dire au nom de leur devoir de défendre leur pays contre des régimes tyranniques et au nom de leur droit de jouir des avantages multiples qu'offre leur merveilleux pays. Or, ces tyrannies s'observent aussi bien à partir des actes de violence qu'à partir de choix politiques contraires aux intérêts de la population, comme des réformes agraires productivistes.

Les réformes agraires ont contribué à la mobilisation des paysan·ne·s dans des groupes armés. Les nouvelles orientations productivistes des politiques agricoles en Afrique en général et en Afrique des Grands Lacs en particulier semblent pourtant n'avoir pas appris grand-chose de l'histoire de ces révoltes paysannes suscitées par les effets pervers des politiques agricoles menées précédemment. Nous y voyons un appel à repenser les modèles de développement non pas à partir des logiques néolibérales, mais à partir des réalités sociohistoriques et matérielles de ceux·celles-là que ces modèles impactent durablement : les paysan·ne·s. Pour cela, il faut tout d'abord comprendre : (1) l'offensive capitaliste contre la paysannerie¹ de l'Afrique des Grands Lacs depuis la période coloniale (2) les luttes paysannes que celle-ci a suscitées au cours de l'Histoire et (3) la manière dont ces luttes paysannes se poursuivent aujourd'hui.

L'offensive capitaliste contre la paysannerie

En Afrique des Grands Lacs, les paysan·ne·s constituent environ 80 % de la population. Il·elle·s font de leur mieux pour s'en sortir malgré les multiples défis sociopolitiques, économiques et environnementaux auxquels il·elle·s font face. C'est pour cela qu'il·elle·s devraient être défini·e·s à partir de leur résilience et

1. J.-PH., PEEMANS, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 2002.



© world bank photo

2. Il s'agit des programmes de réformes économiques que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont mis en place pour permettre aux pays touchés par la crise économique des années 1970 d'en sortir. Ces programmes proposaient donc la mise en place de réformes néolibérales qui avaient pour conséquence de modifier le fonctionnement économique des pays dans lesquels ils s'appliquaient. Leur mise en œuvre constituait une conditionnalité de l'aide que ces pays recevaient des institutions financières internationales qui n'avaient donc pas le choix de les refuser. Ces réformes ont affaibli l'efficacité des États dans leur mission de mettre en œuvre les politiques publiques. Voir: B.A., NYENYEZI, « The Politics of the Great Lakes », *The Oxford Encyclopedia of African Politics*, Oxford, UK, Oxford University Press, 2019.

3. J.M., CHURCH, K., RAJENDRA, et L., TUBIANA, « Quelle innovation institutionnelle pour la gouvernance de la durabilité ? », *Regards sur la Terre : les promesses de l'innovation durable*, Paris, Armand Colin, 2014, pp. 277-286.



de leur capacité à surmonter ces difficultés. Mais à la place, les élites préfèrent adopter une approche injonctive sur l'orientation de leurs activités, voire de leurs modes de vie. Cette approche paternaliste face à la paysannerie a une longue histoire.

Lorsque la colonisation belge débarque en Afrique des Grands Lacs en 1885, elle décide que toutes les terres appartiennent désormais à la puissance coloniale. Elle restreint significativement l'accès à la terre des paysan·ne·s congolais·es et, à partir de 1918, celui des paysan·ne·s burundais·es et rwandais·es et accapare leurs meilleures terres. À l'époque, les paysan·ne·s qui ne veulent pas céder leurs terres y sont contraint·e·s dans la violence. La colonisation réprime aussi ceux·celles qui ne veulent pas cultiver les cultures commerciales imposées comme le caoutchouc, le café, le thé et le quinquina. Elle impose enfin des cultures vivrières obligatoires pour maintenir la productivité de la main-d'œuvre coloniale. C'est cette main-d'œuvre qui actionne la machinerie des plantations où des corps noirs

servent, des décennies durant, de carburant pour le capitalisme colonial.

Lors des indépendances qui s'imposent dans les années 1960, les élites postcoloniales reprennent le système colonial qui octroyait à l'État le contrôle des terres. Certes, les paysan·ne·s cessent d'être ces colonisé·e·s considéré·e·s comme des sous-humains par les colons. Cependant, il·elle·s demeurent une catégorie dominée par les élites éduquées qui continuent de contrôler l'essentiel des terres et par des agronomes qui reproduisent une vision coloniale de l'agriculture. Ainsi, dans les années 1960-1970, les États postcoloniaux poursuivent l'agriculture productiviste pour accroître les recettes nationales—même si, pour des visées populistes électoralistes, ils gardent un discours pro-agriculture paysanne. Dans les années 1980, les États en Afrique des Grands Lacs se désengagent de l'agriculture à cause des Programmes d'ajustement structurel (PAS)² touchant surtout l'éducation, la santé et l'agriculture. Les résultats sont catastrophiques pour les populations pauvres dépendant de ces secteurs. L'idée de l'agriculture en tant que priorité pour le développement disparaît alors des politiques publiques en Afrique des Grands Lacs.

Il a fallu attendre le début des années 2000 pour assister au « retour de l'agriculture à l'agenda du développement »³ en Afrique. En effet, ce nouveau discours sur l'agriculture est introduit officiellement en Afrique en 2001, lorsque les chefs d'États africains, réunis en Zambie, se sont engagés en faveur de l'agriculture comme moteur du développement. Dans leur déclaration, la priorité est mise sur l'accroissement de la production en partant de l'idée selon laquelle

l'agriculture paysanne telle que pratiquée jusqu'alors ne pourrait jamais nourrir la population croissante du continent. Pour l'Afrique, il faut développer un modèle agricole à même de produire massivement grâce à des entreprises agro-économiques technologiquement avancées. Cela semble sonner le glas de la petite agriculture familiale pratiquée par la plupart des paysan·ne·s africain·e·s. La déclaration en mai 2017 du ministre belge de la Coopération, Alexander De Croo résume parfaitement ce point de vue : « L'Afrique a besoin d'une révolution agricole. Elle doit tourner le dos à une agriculture de subsistance peu produc-

“ Les paysans ont toujours lutté pour améliorer leur situation face à l'accaparement de leurs terres. ”

tive pour laisser la place à un entrepreneuriat agricole durable. C'est le seul moyen de faire face durablement aux taux de croissance démographique élevés et à l'urbanisation galopante observés sur ce continent. Il faut abandonner une fois pour toutes l'idée du petit agriculteur familial qui doit à tout prix continuer la besogne, mais ne parvient même pas à récolter suffisamment de nourriture pour nourrir sa propre famille. Dans le Sud aussi, les agriculteurs doivent devenir des entrepreneurs ».

C'est donc cette vision de l'agriculture qui domine aujourd'hui dans les politiques agricoles en Afrique des Grands Lacs. Ces politiques ont été à la base d'accaparements de terres et de l'exclusion de paysan·ne·s qui n'étaient pas capables de s'intégrer dans une telle vision agricole. Cela a provoqué des famines et des conflits.

Des réformes agraires aux luttes des paysan·ne·s armé·e·s

Cette offensive capitaliste et coloniale a engendré plusieurs luttes paysannes dont on parle très peu. En effet, dans les discours actuels sur la paysannerie en Afrique des Grands Lacs, les paysan·ne·s sont souvent dépeint·e·s en victimes ou en complices des problèmes que cette région a connus ces dernières décennies. Il·elle·s sont vu·e·s comme des victimes de la pauvreté et de conflits armés qui ont généralement lieu dans les milieux ruraux et ont provoqué des millions de morts, de blessé·e·s, de déplacé·e·s, etc. Il·elle·s sont perçu·e·s aussi comme des complices, car pour certain·e·s, il·elle·s sont accusé·e·s de ne pas s'adapter à l'agriculture productiviste et, pour d'autres, d'avoir fait partie de plusieurs groupes armés.

Mais en réalité, cette perspective victimaire et complice est problématique, car en adoptant ce point de vue, les paysan·ne·s n'existent qu'à travers les élites qui les massacrent (victimes) ou qui les recrutent (complices). Il·elle·s n'existent jamais pour eux·elles-mêmes. Or, l'histoire des rapports entre les paysan·ne·s, l'État et les élites en périodes coloniale et postcoloniale montre qu'il·elle·s ont toujours lutté pour améliorer leur situation face à leur exclusion et à l'accaparement de leurs terres⁴. Durant la période coloniale, la colonisation belge s'est rendue tristement célèbre dans la violence contre les paysan·ne·s pour des raisons de productivité agricole dans les plantations. Ces paysan·ne·s ont subi diverses atrocités : des mains coupées, des corps marqués à la chicotte, des vies perturbées par la déportation, du travail forcé, etc. Mais il faut comprendre cette violence coloniale comme une réponse aux continuelles contestations des paysan·ne·s contre les conditions inhumaines auxquelles il·elle·s étaient soumis·es.

La résistance paysanne s'est poursuivie au cours de la période postcoloniale. En effet, au lendemain des indépendances, on a vu un peu partout en Afrique des Grands Lacs des milliers de personnes se soulever contre la gestion de l'État par les élites postcoloniales. Ces soulèvements ont souvent pris la forme de luttes armées dans lesquelles des paysan·ne·s se sont engagé·e·s pour contester l'accaparement, par les élites postcoloniales, des terres abandonnées par les colons. Ces paysan·ne·s armé·e·s contestaient le réformisme des nouvelles élites, car pour eux·elles, les indépendances devaient signifier un démantèlement radical du système colonial sur les plans politique, social et économique⁵. Ces contestations, souvent nourries par des appartenances communautaires, ont été à la base des premiers exodes ruraux entre les années 1960 et 1980.

Mais au cours de ces décennies, les résistances armées des paysan·ne·s ont été régulièrement écrasées, tant au Congo-Zaïre, qu'au Rwanda et au Burundi. Les régimes dictatoriaux avaient alors un soutien occidental illimité qu'ils utilisaient pour réprimer toutes les voix dissidentes. Il s'agissait de la période de la guerre froide durant laquelle l'Occident fermait les yeux sur les atrocités des dictateurs africains sur leurs peuples pour autant qu'ils arrivent à limiter l'avancée du socialisme en Afrique. Or, à l'époque, les leaders qui mobilisaient les paysan·ne·s avaient un discours socialiste dont celui de la réforme agraire basée sur la redistribution des terres.

Cependant, ces dynamiques de résistance avaient déjà semé les germes de la deuxième vague de contestations à l'égard des régimes dictatoriaux qui se sont renouvelés durant la période de la démocratisation après la chute du mur de Berlin. Dans ces dynamiques

4. Jusqu'à présent, on continue de lire l'histoire de ces pays à partir d'une perspective *top down* qui met en scène l'État et les élites et qui, par conséquent, donne l'image d'une paysannerie qui subit sans aucune agencité qui puisse permettre de la penser comme un acteur à part entière.

5. H. WEISS, *Radicalisme rural et lutte pour l'indépendance au Congo-Zaïre, Le parti solidaire africain 1959-1960*, avec une préface Immanuel Wallerstein, Paris, L'Harmattan, 1994.

de résistances, souvent armées, des paysans joueront un rôle capital en tant qu'hommes de troupe, convaincus que le changement de ces régimes améliorerait leur sort. Mais en réalité, ce processus de transition politique qui s'est poursuivi jusque dans les années 2000 a correspondu à la nouvelle vision pour l'agriculture. Cette vision à laquelle ont adhéré les États de l'Afrique des Grands Lacs est productiviste et désavantage ces mêmes paysan·ne·s par rapport à leur accès à la terre, ce qui est susceptible d'engendrer encore une fois des conflits.

Pour la reconnaissance et l'autodétermination

Afin de comprendre la continuité de la résistance armée des paysan·ne·s en Afrique des Grands Lacs, nous avons entamé, en juin 2018, une recherche sur les groupes armés burundais (2), rwandais (1) et congolais (2) opérant à l'est de la RDC. Notre objectif était alors de comprendre ce qui les incitait à faire partie de ces groupes et de voir si les réformes productivistes actuelles, qui s'accompagnent souvent d'exclusions et d'accaparement de terres en Afrique des Grands Lacs, n'avaient pas pour risque de provoquer d'autres formes de résistance violente. Nous voulions aller au-delà de l'idée selon laquelle les paysan·ne·s membres des groupes armés y adhéraient souvent pour des raisons économiques ou ethniques. Nous voulions comprendre s'il n'y a pas aussi des raisons structurelles propres à la paysannerie qui les y incitaient. Nous avons alors été très surpris de ce qui est ressorti des interviews. Un paysan, membre d'un groupe, nous a dit ceci lorsque nous lui demandions pourquoi, alors qu'il avait été démobilisé plus de trois fois, il retournait toujours dans les groupes armés : « Mon père a été tué le 12 avril 2014. Il était dans son champ. Mon frère aussi a été tué. Moi j'ai eu la chance de m'enfuir. Nous étions tous des agriculteurs et un jour monsieur Adrien, un député provincial de l'ethnie x [ethnie rivale] est venu réclamer nos terres. Il était accompagné par des militaires. Il avait aussi des liens avec les groupes armés de son ethnie. Et pire, l'État lui avait donné des documents qui disaient qu'il était propriétaire de notre champ [...]. Je ne pouvais rien faire pour défendre nos terres sinon j'allais être tué. J'ai alors été recruté dans ce groupe armé [...] et je me bats pour que personne ne puisse aller cultiver dans ce champ [...]. Voilà pourquoi j'ai souvent été démobilisé, mais que je vais toujours continuer d'appartenir à des groupes armés pour protéger ma famille et nos terres. »

Cette interview, comme des dizaines d'autres que nous avons recueillies auprès de paysan·ne·s armé·e·s, montre que les conflits fonciers qui ont opposé la famille de ce paysan armé aux accapareurs de leurs

terres ont provoqué son engagement dans les groupes armés. Mais ces conflits ne sont pas la seule cause de son maintien dans ces groupes malgré ses multiples démobilisations. Le vrai problème, c'est que ces paysan·ne·s armé·e·s ne croient plus en la capacité de l'État de les protéger contre l'offensive capitaliste sur la paysannerie et l'accaparement de leurs terres. Car l'État approuve ces politiques productivistes qui veulent que les terres ne puissent appartenir qu'à ceux qui ont les moyens financiers d'en maximiser la productivité, c'est-à-dire aux plus riches. Avec ces politiques, la terre est devenue une ressource économique, aux dépens de ses significations spirituelles, culturelles et sociales. Et même du point de vue économique, ce nouveau modèle productiviste s'inscrit dans une perspective de maximisation des profits alors que les paysan·ne·s préfèrent souvent une logique de minimisation des risques et de durabilité environnementale.

Les paysans armés ne croient plus en la capacité de l'État de les protéger contre l'accaparement de leurs terres.



Cette expérience montre que c'est une erreur que de continuer à considérer les paysan·ne·s comme de simples réceptacles vides face aux discours et aux programmes de lutte contre la pauvreté qui viendraient les sauver et, particulièrement de ces politiques agricoles productivistes qui prétendent savoir ce qu'ils veulent vraiment. Une telle approche dépolitise ces paysan·ne·s et ne leur laisse pas souvent d'autres choix que de se battre pour leurs droits, et parfois violemment. Aussi, cette dépolitisation a du mal à voir dans ces conflits une lutte radicalement politique pour la reconnaissance et l'autodétermination des paysan·ne·s en tant que citoyen·ne·s de leurs pays. #

(*) Chercheur postdoctoral et professeur invité à UCLouvain



INTERVIEW

© Roger Jobb



ANDRÉ KIEKENS

Secrétaire général de WSM, We Social Movements

Henry MINTZBERG, *Rééquilibrer la société*,
Éditions Somme Toute, 2016, 170 pages.

« Si on veut survivre comme ONG, il faut faire des choix »

La coopération au développement est en mutation : réforme du financement, évolutions sociétales, défis multiples... Pour y faire face, de nouvelles formes de coopération voient le jour et les ONG sont amenées à adapter leur cadre de pensée et d'action. WSM (WeSocialMovements, ex-Wereldsolidariteit/Solidarité Mondiale), l'ONG du MOC, n'y échappe pas, mais tire profit de ces bouleversements pour faire le point sur son identité, définir de nouvelles stratégies et prendre un nouveau départ.

WSM s'est récemment dotée d'une nouvelle identité visuelle. Pourquoi un tel changement ?

Il ne s'agit pas seulement d'une opération cosmétique visant à relooker notre logo. C'est avant tout l'expression d'un repositionnement de notre ONG dans le secteur évolutif de la coopération internationale. Ce repositionnement est le fruit d'un processus de réflexion que nous poursuivons depuis plusieurs années et qui nous a amenés à nous pencher sur notre origine, notre position actuelle et sur notre vision du futur comme acteur de la coopération. Cette réflexion stratégique était nécessaire dans un monde en pleine mutation et une coopération au développement sous pression.

Comment la coopération au développement évolue-t-elle ?

Depuis son émergence dans les années 1970, le secteur de la coopération a fortement changé. Le modèle de coopération, qui est né des mouvements de solidarité de l'époque postcoloniale était celui de « l'aide au développement ». Les ONG avaient pour mission d'« aider » les pays du Sud afin de combler le fossé existant avec les pays du Nord. On cherchait sans doute à gommer la honte des stigmates de la colonisation, dans une vision d'assistance plus que d'émancipation. Trop souvent, il a été question – et cela l'est encore pour certaines ONG – de récoltes de fonds misérabilistes, d'interférences des donateurs dans les programmes, parfois même de

perturbations des structures et des dynamiques locales.

Aujourd'hui ce modèle de la coopération n'est plus adapté à l'évolution de la société. La pauvreté et l'exclusion sociale ne suivent plus la ligne de fracture Nord-Sud. La pauvreté est surtout présente dans les pays à croissance rapide, les zones en conflit, les États faibles, mais aussi chez nous. Par ailleurs, les pays du Sud possèdent des richesses liées à leurs ressources naturelles. Les inégalités sociales émanent donc de rapports de forces inégaux. Ce n'est dès lors pas avec un volume d'aide plus important que l'on va pouvoir en sortir. Ce qu'il faut c'est une plus juste répartition des richesses.

Face à ces constats, la coopération internationale s'est acheminée depuis une dizaine d'années vers un nouveau modèle construit autour du concept *beyond aid* (au-delà de l'aide). Ce modèle vise la construction d'une société durable, ce qui implique de travailler avec les partenaires locaux, d'agir sur les systèmes politiques et économiques de manière structurelle, d'investir dans le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les différents acteurs de la coopération, des actions de plaidoyer politique etc.

Dans ce contexte, comment WSM s'est-elle repositionnée ?

Nous avons redéfini notre approche en huit points.¹ Tout d'abord, nous nous profilons comme une ONG unitaire qui regroupe les forces du mouvement au-

1. WSM, *Changeons la donne, une introduction*, Bruxelles, octobre 2019.

tour d'un programme commun de coopération internationale. Ensuite, nous avons décidé de concentrer notre expertise sur une thématique spécifique qui est la défense du droit à la protection sociale et au travail décent. Aujourd'hui, 80 % de la population mondiale n'ont pas accès à un revenu stable et décent. Parmi ces personnes qui doivent survivre avec maximum 10 dollars par jour, 71 % n'ont pas accès à la sécurité sociale. Presque les ¾ de la population mondiale sont donc sans droits sociaux et économiques leur permettant de participer pleinement à la société.

Avec cette spécialisation des ONG, ne risquez-vous pas de passer à côté d'autres enjeux prioritaires pour certains de nos partenaires ?

C'est clair que le fait de se spécialiser limite le champ d'action. L'enseignement, l'éducation, l'accès à l'eau potable sont d'autres enjeux de développement importants, mais ils sortent de notre expertise en tant que mouvement social. Intervenir sur toutes les thématiques de développement conduit inévitablement à la dispersion, et nuit à l'identité propre de chaque acteur. De plus, aujourd'hui l'administration de la coopération au développement, la DGD, exige des ONG qu'elles développent une spécificité propre. C'est donc aussi une question de nécessité pour nous. Si on veut survivre à l'avenir comme ONG, il faut faire des choix. Les thématiques sur lesquelles nous avons choisi de nous concentrer (le droit à la protection sociale et le travail digne) sont très larges et permettent dès lors de couvrir de nombreuses problématiques rencontrées localement. Par exemple, nous n'avons pas de programmes directement liés aux problèmes de la paix dans certaines parties du monde, comme au Moyen-Orient ou en Afrique, mais à travers les actions que nous soutenons, nous luttons pour la paix sociale qui est souvent à la base d'une paix durable.

Pourquoi We Social Movements ? Le choix de l'anglais est-il anodin ?

Nous voulons prendre notre place dans une dynamique internationale. Aujourd'hui, tous les défis importants ont une dimension internationale, telle que la crise financière, la crise migratoire, la crise écologique, les conflits sociaux, les inégalités croissantes, la violence, etc. Il s'agit d'un autre aspect de notre repositionnement stratégique dans une approche multi-acteurs avec différents mouvements représentatifs de la société : mouvements de femmes, d'aînés, de jeunes, d'économie sociales, etc. Au lieu de soutenir et maintenir des liens uniquement avec des partenaires bilatéraux, nous développons des programmes dans lesquels nos partenaires sont connectés entre eux et avec d'autres acteurs de la société dans un réseau régional, national et international, sur la thé-

matique de la protection sociale et du travail récent. Nous agissons comme facilitateurs de ces réseaux. L'idée est de soutenir nos partenaires pour qu'ils renforcent la place de la société civile dans leur pays et permettent ainsi à cette dernière d'avoir du poids dans les réformes portées par les gouvernements et par les acteurs sociaux. De les faire reconnaître comme acteurs pour qu'ils puissent construire aussi des solutions structurelles aux problèmes d'exclusion et construire une société de droit. Une société durable et inclusive. Nous sommes convaincus que la société civile doit impérativement s'organiser pour construire un contre-pouvoir fort dans le triangle des forces qui aujourd'hui construisent les sociétés : État, acteurs économiques et société civile. On constate en effet que là où les acteurs de la société civile sont reconnus et peuvent prendre une place, les sociétés sont plus équilibrées. Par contre, là où ils sont écartés et poursuivis, la situation se détériore clairement. En Mauritanie par exemple, on a pourchassé les syndicats. Résultat aujourd'hui, l'esclavagisme y est de retour.

De quelle manière la réforme initiée en 2015 par le ministre de la Coopération Alexander De Croo influence-t-elle le repositionnement des ONG ?

En matière de coopération, on voit clairement l'orientation libérale dans la ligne définie par ce cabinet. L'État cherche à faire des économies budgétaires et se tourne alors vers le secteur privé en espérant qu'il pourra résoudre lui-même les problèmes sociétaux. Il essaie d'impliquer les entreprises dans la coopération et d'y diminuer le rôle et la place des organisations sociales. C'est une vision que nous combattons. Nous sommes persuadés qu'il n'y aura pas de développement durable et social sans une implication forte des forces sociales. Partout dans tout le monde, le constat est le même : on tente de mettre la société civile au pied du mur. Le secteur de la coopération n'y échappe pas. Et c'est notamment pour cette raison que nous développons cette stratégie de renforcement des organisations sociales par leur mise en réseau. Résister aux tentatives d'affaiblissement et de dénigrement des forces sociales est un combat de tous les jours et un combat international. Nous avons d'ailleurs formé un réseau thématique sur le droit à la protection sociale et au travail décent avec neuf organisations représentatives dans le secteur² pour mieux nous défendre dans un environnement fortement libéral dans son approche et qui peut menacer notre liberté de nous organiser avec nos stratégies propres. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT



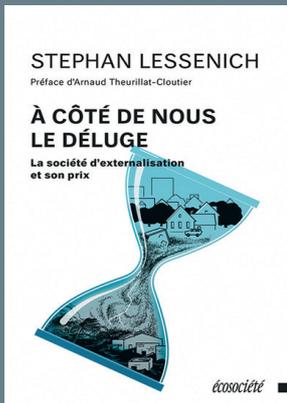
<https://www.wsm.be/>

2. Plateforme de Coordination Travail Décent : WSM, IE01 (CSC), ANMC, MSI (CGSLB), Fos, SolSoc, IFSI (FGTB), Solidaris-Socialistische Mutualiteiten, Oxfam-Solidarité.



AU FIL DES PAGES

Pour beaucoup, le geste est familier. Choisir sa capsule parmi une multitude de goûts (corsé, fruité, doux...) la placer dans le petit réservoir prévu à cet effet, presser et humer l'odeur du café qui s'en dégage avant de le consommer. Un geste banal, convivial même... Sauf quand on daigne regarder l'envers du décor, celui des conditions de production de ces capsules d'aluminium. Fabriquées à partir de la bauxite extraite de gisements situés dans le sud de l'hémisphère, elles ont un coût environnemental et humain qui donneront au café un goût amer. Pour leur fabrication, des pans entiers de forêt sont défrichés, des habitats naturels détruits, des hommes et femmes exploités dans les mines... Un simple exemple? Un parmi d'autres que Stephan Lessenich, professeur de sociologie à l'Université de Munich, utilise pour décrire le concept d'externalisation qui caractérise les sociétés industrielles et riches du Nord. Une prospérité acquise « à travers leur capacité de



transférer aux pauvres d'ailleurs le fardeau de leur développement industriel », les profits des uns correspondant aux pertes des autres. Mais cette vie aux dépens des moins bien lotis ne pourra pas se prolonger indéfiniment. Un avertissement? Plutôt un constat. Le déluge social et écologique dont parle Stephan Lessenich est déjà là, à côté de nous. Une prise de conscience à laquelle au sortir de ce livre on ne peut plus échapper et qui ne peut que nous inciter à une remise en question du capitalisme d'abondance dans lequel nous baignons. #

Stephan LESSENICH, *À côté de nous le déluge, La société d'externalisation et son prix*, Montréal, Écosociété, 2019, 232 pages.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Il y a un peu plus d'un an, l'interruption volontaire de grossesse était dépenalisée. Une avancée? Un *statu quo* surtout. C'est l'analyse qu'Hafida Bachir, secrétaire politique de Vie Féminine, partageait sur la sortie de l'avortement du Code pénal, dans le numéro de Démocratie de septembre 2018. Elle regrettait en effet la portée purement symbolique de la nouvelle loi qui, maintenant les sanctions (amendes et peines de prison) pour les médecins et les femmes ne respectant pas les règles, ne changeait finalement rien à la situation. Elle y voyait même le risque de reporter une fois encore le débat sur les attentes et les besoins concrets des femmes pour améliorer la loi de 1990 autorisant l'avortement sous conditions. Aujourd'hui, plusieurs partis politiques ont décidé de reprendre ce dossier pour le faire avancer. Quatre propositions de loi ont ainsi été préparées par le PS, Ecolo, Défi et le PTB et présentées en commission de Justice de la Chambre. Elles concernent la dépenalisation des sanctions (en tout cas pour les femmes), un allongement du délai légal autorisant une interruption volontaire de grossesse, passant de 12 à 18 semaines, et une diminution du délai de réflexion de 6 jours à 48 heures. Des différences existent entre les positions des partis, mais au moins ils semblent enfin déterminés à faire évoluer la législation vers une amélioration concrète des droits des femmes. #



Comité de rédaction

• M. BUCCI • A. ESTENNE • P. FELTESSE • P. GEORIS
• P. LEDECQ • L. LAMBERT • A. MAIA • T. MIESSEN
• V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN
• C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédactrice en chef Stéphanie Baudot

Photo Une © Philippe Veldeman

Site : www.revue-democratie.be

E-mail : democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social srl

Éditeur responsable Pierre GEORIS
Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)
BP50 - 1031 Bruxelles
Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).
Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

D'accord, les Déclarations de politique ne relèvent pas de la franche rigolade.

Pourtant, à les lire, de législature à législature, on peut trouver matière à sourire, tant le genre est truffé de « marronniers », ces sujets qui reviennent à l'identique à chaque échéance. Par exemple, les cimetières à la Toussaint ou encore les premières neiges de l'hiver. Des exemples dans les Déclarations de politique? Depuis les années 80, les gouvernants annoncent systématiquement leur intention de faire de l'alternance une « filière d'excellence ». Pourquoi faut-il encore la réaffirmer à l'identique plus de 30 ans après?

Ou encore : à tous les coups, la Wallonie annonce une réforme du FOREM en sorte de rendre efficace l'accompagnement des demandeurs d'emploi : l'Office doit être en mesure de concourir au championnat mondial du service public le plus souvent réformé. Plus cocasse. En fin de législature, le gouvernement sortant se flatte du redressement de la situation financière. Puis vient le nouveau : « Ah mais, on découvre une situation plus compliquée qu'on croyait ! Allez, c'est dit, on s'engage à retrouver l'équilibre à l'horizon de... la dernière année de la législature ». Ainsi, le fameux équilibre est-il un Graal sans cesse reporté de 5 ans en 5 ans ! #